



# SITEVI

Le salon international  
des filières viticole, vinicole,  
arboricole et oléicole

25>27  
NOVEMBRE 2025

PARC DES EXPOSITIONS  
MONTPELLIER

## GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT

# HALL B6

## **Vous êtes inscrit au SITEVI 2025.**

Ce document a pour but de vous accompagner dans votre préparation et votre participation au salon.

Merci d'y porter la plus grande attention et de transmettre à vos fournisseurs et sous-traitants l'ensemble des informations dont ils pourraient avoir besoin.

Le service logistique du SITEVI reste à votre disposition pour toute information complémentaire dont vous pourriez avoir besoin.

Merci de nous adresser vos demandes par email à l'adresse suivante :  
[fabrice.digle@comexposium.com](mailto:fabrice.digle@comexposium.com)

### **1) Présentation du Hall B6**

- a) Plan de situation
- b) Descriptif du Hall B6

### **2) Planning – dates clés**

- a) Montage – ouverture -démontage
- b) Validation des plans de stand
- c) Commandes techniques

### **3) Prestations techniques**

- a) Energie (électricité)
- b) Fluides (internet, eau)
- c) Elingues

### **4) Règlement d'architecture**

- a) Hauteurs de construction
- b) Ouvertures sur allées
- c) Retraits
- d) Enseigne / Pont lumière autoporté

### **5) Les appareils de cuisson ou de remise en température**

ESPACE CLIENT

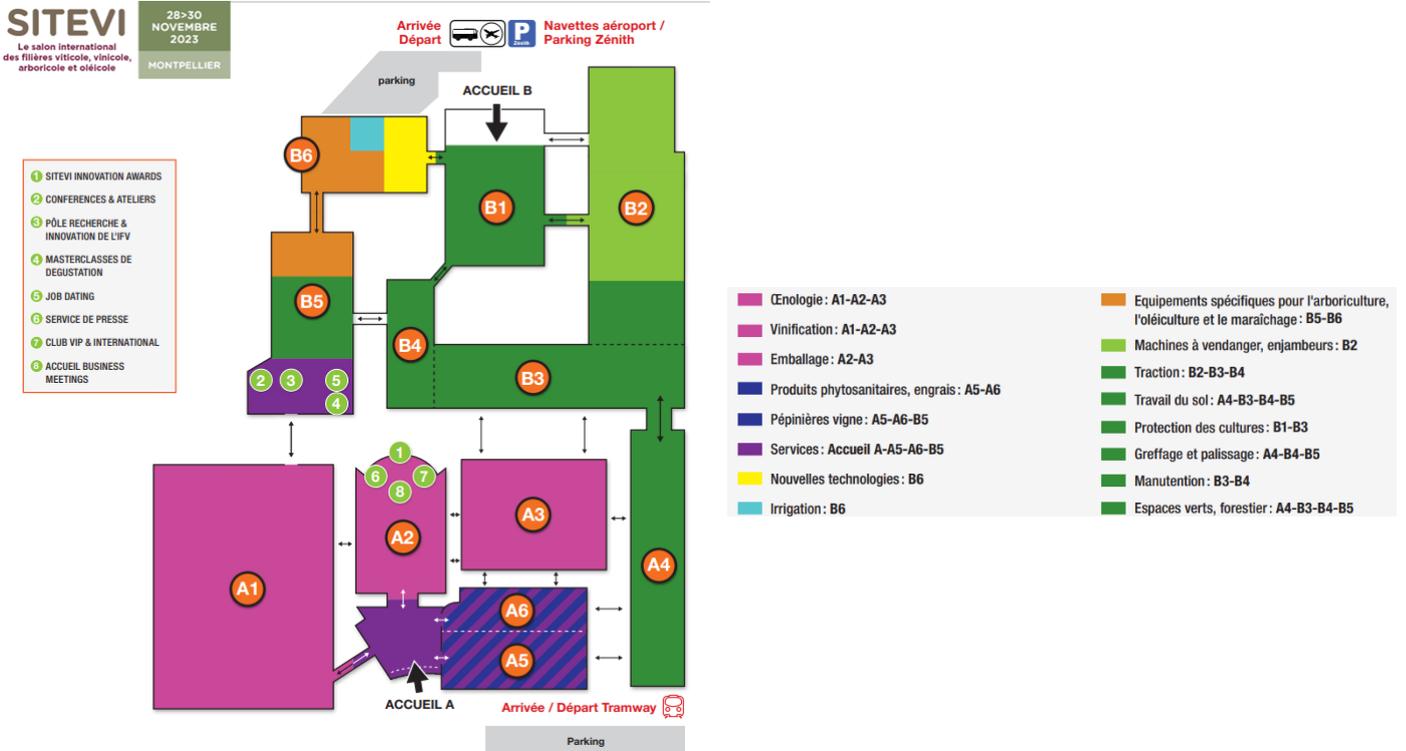


Cliquez pour vous connecter  
à l'Espace client



## 1) PRESENTATION DU HALL B6

### a) Plan de situation



### b) Descriptif du Hall B6

Le Hall B6 est un bâtiment de 2 800,00 m<sup>2</sup> (70,00 m de long x 40,00 m de large).

Il est relié aux Halls B1 et B5 et se situe à proximité de l'Accueil visiteurs B.

#### Equipements :

- Rampes d'accès
- Eclairage général et de sécurité
- Sonorisation
- Structure montée sur plancher dont la charge admissible est limitée à 400 kg/ m<sup>2</sup>  
**LES ENGINS MOTORISÉS Y SONT INTERDITS** (nacelles, chariots élévateurs)
- Equipement de chauffage
- Habillages périphériques en panneaux PVC rigides
- **ELINGAGE ET STRUCTURES SUSPENDUES INTERDITES.**
- Toutes les structures de stand ainsi que la signalétique devront être autoportées.



## 2) PLANNING – DATES CLES

### a) Montage – Ouverture - Démontage

		Dates	Horaires Exposants	Horaires de mise sous tension	Horaires d'ouverture au public
MONTAGE	Stands nus	Judi 20 novembre	7h00 – 19h00	22/11/25 (7h00) au 27/11/25 (23h00)	
		Vendredi 21 novembre			
	Stands nus Stands équipés <sup>(1)</sup> : Clé en main, Basic, Tente Garden et Espace Réceptif	Samedi 22 novembre			
		Dimanche 23 novembre			
		Lundi 24 novembre			
OUVERTURE PUBLIC	Mardi 25 novembre	7h00 – 19h00	8h30 – 18h00		
	Mercredi 26 novembre	7h30 – 19h00			
	Judi 27 novembre	7h30 – 18h00			
DÉMONTAGE	Stands nus Stands équipés <sup>(2)</sup> : Clé en main, Basic, Tentes Garden et Espaces Réceptifs	Judi 27 novembre	18h00 – minuit		
		Vendredi 28 novembre	7h00 – 19h00		
	Stands nus	Samedi 29 novembre	7h00 – 14h00		

<sup>(1)</sup> Pour les stands équipés stands Basic, Clé en main, tente Garden et Espace réceptif, la livraison des stands sera effectuée le samedi 22 novembre 2025 à partir de 8h00.

<sup>(2)</sup> Tous les stands équipés (stands Basic, Clé en main, tente Garden et Espace réceptif) seront démontés à partir du **jedi 27 novembre 2025** par les prestataires de l'Organisateurs. Par conséquent, **les exposants sont priés de retirer leurs marchandises et effets personnels le soir de la fermeture, entre 18h30 et 21h00**

### b) Validation des plans de stands

Les projets de stands devront être soumis pour approbation au plus tard le **27 septembre 2025** à :

#### DECOPLUS

Service architecture du SITEVI

Elisabeth TOUGARD

Tél. : +33 (0)6 16 28 77 93

E-mail : [w.decoplus@free.fr](mailto:w.decoplus@free.fr)

### c) Commandes techniques (électricité, eau, ...)

La distribution jusqu'à votre stand de l'énergie et des fluides est assurée sous le plancher du bâtiment jusqu'au point de sortie que vous nous aurez préalablement indiqué.

C'est pourquoi il est nécessaire de bien anticiper la validation des commandes techniques ainsi que la transmission des plans indispensables au bon positionnement de ces dernières.



**COMMANDES TECHNIQUE AVEC PLANS AVANT LE 3 NOVEMBRE 2025.**

Passé cette date chaque commande fera l'objet d'une étude de faisabilité.



### 3) PRESTATIONS TECHNIQUES

La Boutique en ligne de votre Espace Exposant sera accessible début juillet.

Vous serez alors en mesure de passer vos commandes techniques.

ESPACE CLIENT



Cliquez pour vous connecter  
à l'Espace client

#### a) Energie (alimentation, distribution)

Les prestations électriques proposées sont identiques à celles des autres halls.

#### b) Fluides (eau, internet, ...)

Ce type de prestation est sujet à étude par les services techniques de la SPL OCCITANIE EVENTS selon votre implantation dans le hall.

#### c) Elingues

**COMPTE TENU DE LA STRUCTURE DU BÂTIMENT,  
L'ÉLINGAGE N'EST PAS AUTORISÉ.**

Toutes les structures de stand ainsi que la signalétique devront être autoportées

#### Besoins d'information complémentaires ?

Contactez le Parc des Expositions de Montpellier

#### SERVICE EXPOSANTS :

@ [regiesitevi@spl-occitanie-events.com](mailto:regiesitevi@spl-occitanie-events.com)

+33 (0)4 67 17 68 58

#### SERVICE FACTURATION ET REGLEMENT :

@ [sitevi@spl-occitanie-events.com](mailto:sitevi@spl-occitanie-events.com)

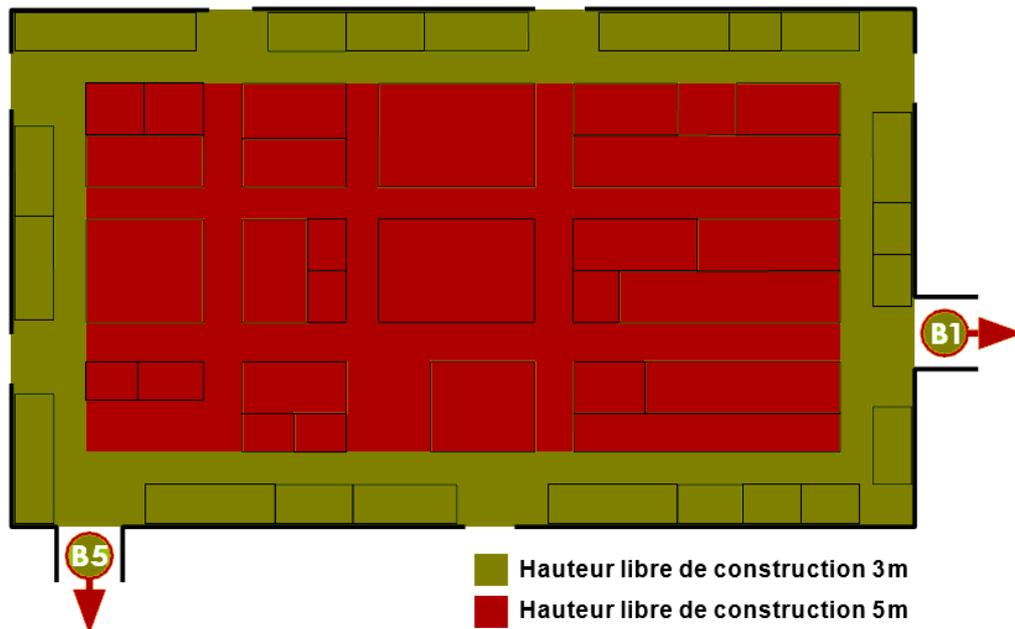
+33 (0)4 67 17 68 54



## 4) REGLEMENT D'ARCHITECTURE PARTICULIER



Le Hall B6 comporte une restriction de hauteur libre de construction pour les stands implantés en périphérie du hall et dont la hauteur maximale est limitée à 3,00 m et ce sur une profondeur de 6,50 m.



Dans tous les cas, chaque projet devra être soumis au **Service Architecture du SITEVI**, qui autorisera, ou non, la réalisation sur le site. Tout projet qui ne respecterait pas les règles fixées sera refusé et à fortiori, tout stand monté sans accord du Service Architecture pourra être démonté, aux frais de l'exposant. Aucun accord passé entre exposants ne sera autorisé, seul l'organisateur ou **DECOPLUS** sera habilité à pouvoir déroger après une demande écrite.

### **DECOPLUS**

#### **Service architecture du SITEVI**

Elisabeth TOUGARD

Tél. : +33 (0)6 16 28 77 93

E-mail : [w.decoplus@free.fr](mailto:w.decoplus@free.fr)

Les projets des stands devront être soumis au plus tard le **27 septembre 2025**.

## 4) REGLEMENT D'ARCHITECTURE PARTICULIER

Les constructions des stands doivent être effectuées en tenant compte des hauteurs, ouvertures et retraits suivants :

### a) Hauteurs de construction

- Cloisons mitoyennes hauteur maximum autorisée 2,50 m à partir du sol du bâtiment.
- Hauteur de construction maximum de 5,00 m de hauteur à partir du sol du bâtiment, 3,00 m pour les stands en périphérie du hall.



### **LES MEZZANINES NE SONT PAS AUTORISÉES DANS LE HALL B6**

Aucun accord entre les stands voisins ne pourra être accepté.

### b) Ouvertures sur allées

Tout aménagement en façade devra respecter une ouverture égale à 50 % sur chacune des faces donnant sur une allée de circulation, dans la limite de 8,00 m de fermeture maximum.

Tout aménagement de façade devra être soumis à l'approbation de l'organisation.

La mise en place de structures transparentes, permettant de visualiser clairement l'intérieur du stand (verre, textiles transparents...) pourra être considérée comme des cloisons ouvertes.

Le positionnement et le type de matériaux utilisés devront être précisés, pour acception du projet. La hauteur sera limitée à 2,50 m en bordure d'allée.

### c) Retraits

Toute construction ou élément de décor supérieur à 2,50 m doit respecter un retrait de 1,00 m avec le stand voisin et les allées.

### d) Enseignes / Pont lumière autoporté :

- L'enseigne doit se situer dans un espace compris entre 2,50 m et 5,00 m du sol.
- Les ponts lumière autoportés ne doivent pas dépasser la hauteur de 5,00 m par rapport au sol du bâtiment (hauteur limitée à 3,00 m pour les stands implantés en pourtour du hall). L'enseigne et la structure autoportée doivent être intégrées dans les limites du stand et respecter un retrait de 1,00 m par rapport aux stands voisins.
- Les oriflammes devront respecter un retrait de 1,00 m avec les stands voisins et ne devront pas empiéter dans les allées.
- Les lumières à éclat et les gyrophares sont interdits.



### **L'ÉLINGAGE ET LES ACCROCHES À LA CHARPENTE NE SONT PAS AUTORISÉS DANS LE HALL B6**



## 5) LES APPAREILS DE CUISSON OU DE REMISE EN TEMPÉRATURE

---

Les appareils de cuisson ou de remise en température sont interdits à l'intérieur des chapiteaux, tentes et structures.



**L'UTILISATION DE GAZ A L'INTÉRIEUR DU HALL B6  
EST FORMELLEMENT INTERDITE**

**Besoin d'aide :**

[sitevi@comexposium-services.com](mailto:sitevi@comexposium-services.com)